

Règlement intérieur de l'Excuse Drancéenne

Article 1 : L'association est ouverte à toute personne venant avec sa bonne humeur, sa convivialité et son savoir vivre ;

Article 2 : Afin de garantir des tournois de bonnes qualités les membres du bureau se réserve le droit d'accepter ou non à l'inscription une ou plusieurs personnes à ses tournois,

Article 3 : l'inscription ne garantie pas un droit à la participation à l'intégralité d'un tournoi, en cas d'incident constaté par un membre du bureau (mauvaise attitude, tricherie, incorrection....) ceux-ci se réservent le droit d'appliquer une sanction allant du simple avertissement à l'application de pénalité de points et jusqu'à l'exclusion du tournoi. En cas d'exclusion à un tournoi cette ou ces personnes ne seront plus autorisées à participer aux tournois de l'Excuse Drancéenne. Un rapport sera immédiatement transmis au comité Ile de France de Tarot pour les tournois affiliés.

Article 3 : Montant de l'adhésion à l'association :

30 € pour tous.

L'adhésion permet de bénéficier :

- du tarif du vendredi pour les adhérents,
- du challenge du vendredi (en cas de participation à au minimum de 16 tournois sur 20 possible)
- du challenge du dimanche, (en cas de participation à au minimum de 7 tournois sur 8 possible)
- de la sortie de fin d'année (en cas de participation minimum à 20 tournois du vendredi ou 10 dimanche ou par panachage des deux pour atteindre le minimum de 20 participations (ex : 9 dimanche + 2 vendredi)). Un vendredi comptant pour une participation et le dimanche pour 2.

Les challenges démarreront le premier vendredi joué de novembre pour se terminer le dernier vendredi joué de mai pour celui des vendredis (20 tournois) et du dimanche d'octobre au dimanche de juin pour celui des dimanches (8 tournois).

Les adhésions seront prises jusqu'au 31 octobre.

Article 4 : Montant des inscriptions :

- Le vendredi : **TOURNOI NON AFFILIE** – 6 € pour les adhérents / 8 € pour les non adhérents à compter du 1^{er} vendredi de novembre.
- Le dimanche : **TOURNOI AFFILIE FFT (PCN)** – 12 € pour les adhérents et 14 € pour les non-adhérents.
- Grand tournoi : **TOURNOI AFFILIE FFT (PCN)** – licenciés 16 € - non licenciés 20 €

Article 5 : Montant des redistributions :

- Le vendredi : 1 enveloppe par table quelque soit le nombre de table + 1 enveloppe non cumulable au meilleur score du dernier tour. La répartition se fera sur 75 % des engagements (voir tableau des redistributions)
- Le dimanche : 1 enveloppe par table quelque soit le nombre de table + 1 enveloppe non cumulable au meilleur score, sauf au-delà de 20 tables et grand tournoi. La répartition se fera sur 80 % des engagements hors PCN en incluant le paiement des PCN inclus environ 85 % (voir tableau des redistributions)

Article 6 : Prix des licences :

- Le prix des licences sera celui communiqué par le comité Ile de France de Tarot sans majoration ou minoration pour le club.

Article 7 : Droit et devoir des licenciés du club :

- Tout licencié représente le club ou qu'il joue, aussi une attitude courtoise et correcte est impérative dans les différents tournois de club ou de compétition ou il est engagé,
- En cas de mauvaise tenue signalé par un arbitre ou un président de club, les membres du bureau après réunion se réservent le droit d'appliquer des sanctions (allant du simple avertissement jusqu'à l'exclusion du club. L'exclus ne pourra prétendre à la participation des challenges des vendredis et des dimanches ni à aucun remboursement des compétitions, ni participation du club en cas de qualification aux championnats de France et à la sortie du club)
- Les licenciés ont la possibilité de s'inscrire ou de se faire inscrire aux différentes compétitions, charge à eux de payer les droits de compétition,

Remboursement des compétitions :

- Tout licencié qui aura participé à au moins 20 tournois du club pourra prétendre :
 - Au remboursement de ses inscriptions s'il a atteint la séance finale de la compétition,
 - A une participation de déplacement du club en cas de qualification au Championnat de France (voir tableau des remboursements)
- En cas de participation inférieur à 20 tournois, les remboursements seront dégressifs de la manière suivante :
 - de 18 à 19 participations dégrèvement de 25% sur les inscriptions et participation club pour toutes les compétitions du joueur,
 - de 16 à 17 participations dégrèvement de 50% sur les inscriptions et participation club pour toutes les compétitions du joueur,
 - de 14 à 15 participations dégrèvement de 75% sur les inscriptions et participation club pour toutes les compétitions du joueur,
 - si inférieur à 14 participations pas de remboursements.
- La participation au tournoi est calculée de la manière suivante :
 - 1 vendredi joué = 1 tournoi,
 - 1 dimanche joué = 2 tournois.
- le total sera établi des tournois joués du vendredi 3 septembre au vendredi de l'Assemblée Générale

Tout joueur qui ne se saurait pas rendu au Championnat de France en cas de qualification, ne recevra pas la participation du club de déplacement mais pourra percevoir le remboursement de ses inscriptions aux compétitions régionales.

Les remboursements et participations seront donnés lors de l'Assemblée Générale du club le juin. Il appartient donc à chaque joueur de faire l'avance de ses frais.

Tableau de remboursement des compétitions :

COMPETITION	LIEU	DUREE	PARTICIPATION CLUB	PARTICIPATION COMITE
Triplette	Vichy	3 jours (du 11 au 13 juin 2011)	déplacement club	90 €
Quadrette	Bourges	2 jours (11du au 13 février 2011)	70 €	70 €
Individuel	Chartres	4 jours (du 2 au 5 juin 2011)	déplacement club	100 €
Libre par équipe de 4	Aix les bains	4 jours (du 18 au 20 novembre 2011)	80 €	80 €
Coupe de France		4 jours (du au)	80 €	80 €
Tournoi sénior	Alès	4 jours (du 16 au 18 mars 2011)	120 €	120 €
Libre	Pontarlier	3 jours (du 23 au 25 avril 2011)	120 €	120 €

La sortie du club étant à Chartres et à Vichy sur les 4 jours, il n'y aura pas de participation du club (une sortie au choix prise en charge par le club, l'autre avec participation financière).

En cas de qualification de 3 triplettes ou de 2 quadrettes le club organisera les déplacements.

Article 8 : Montant des challenges :

La redistribution des challenges se fera selon le tableau de répartition en tenant compte de la moyenne du nombre d'adhérents du club ayant participé à au moins 16 tournois pour le vendredi et au moins 7 tournois des dimanches (voir tableau en annexe).

Exemple 1: si la moyenne des adhérents ayant participé à au moins 16 tournois des vendredis est de 30, la grille de redistribution retenue sera là n° 2 (moyenne de 29 à 30 participations)

Exemple 2: si la moyenne des adhérents ayant participé à au moins 7 tournois des dimanches est de 43, la grille de redistribution retenue sera là n° 8 (moyenne de 42 à 43 participations)

Grille de redistribution = voir tableau annexe 1

Article 9 : attribution des points pour les challenges :

Les points seront obtenus par inversions proportionnelles du classement des joueurs adhérents aux challenges.

Pour le challenge du vendredi les 16 meilleurs score seront retenus et pour les dimanches les 7 meilleurs.

Un bonus de 100 points sera attribué aux joueurs ayant participé au 20 vendredi, de 70 points pour 19, de 60 points pour 18 et de 50 points pour 17.

Le bonus sera de 100 points pour ceux ayant participé au 8 dimanche.

Article 10 : Pénalités pour erreur sur la feuille de marque :

- Oubli de la date du jour = moins 100 points aux 4 joueurs,
- Nom non marqué = moins 100 points aux 4 joueurs (refus de donner son nom = moins 500 points puis exclusion du tournoi),
- Position de départ non marqué = moins 100 points aux 4 joueurs (refus de donner sa position de départ = moins 500 points puis exclusion du tournoi),
- Colonne non remplie = moins 100 points aux 4 joueurs
- Feuille ne faisant pas 0 (zéro) = moins 200 points aux 4 joueurs
- REFUS DE SE CONFORMER A CET ARTICLE AVANT LE DEBUT DU TOURNOI = REMBOURSEMENT ET EXCLUSION DU TOURNOI / APRES LE DEMARRAGE DU TOURNOI = EXCLUSION SANS REMBOURSEMENT DU TOURNOI.

Article 11 : Discipline : la courtoisie et le savoir vivre sont **primordiales** :

- Téléphone qui sonne = moins 100 points au joueurs fautif (en cas d'urgence, prévenir l'arbitre, seul les appels à caractères d'urgences seront exonérés)

- Personne incorrect aux tables = avertissement puis moins 200 points si récidive en fonction de la gravité moins 100 points ou exclusion du tournoi.

- Personne dans un état indigne à la pratique du tarot = exclusion du tournoi

- Personne que l'on doit relancer pour s'asseoir à une table = avertissement puis moins 200 points si trop de récidive = exclusion du tournoi.

Article 12 : Sortie de fin d'année :

- La sortie de fin d'année est prévue du 2 juin 2011 au 5 juin 2011 lors des championnats de France de Tarot Individuel à Chartres (28)
- A ce titre le club prendra en charge les frais de déplacements (aller et retour), les 3 nuits d'hôtel (2 personnes par chambre) et les 3 petits déjeuners.
- Cette sortie est estimée à 160 € par personne.
- Pour pouvoir bénéficier de cette sortie chaque adhérent devra être venue au moins 20 fois au club (1 vendredi = 1 participation et 1 dimanche = 2 participations). L'inscription du déplacement devra être confirmé entre le 8 et 24 octobre moyennant le versement d'une caution de 50 €, restitué le jour du départ ou acquise au club en cas de non-venue.
- Les personnes n'ayant pas atteint le nombre de participation minimum devront s'acquitter d'une somme égal à :
- **Moins 1 participations = 25 €**
- **Moins 2 participations = 40 €**
- **Moins 3 participations = 55 €**
- **Moins 4 participations = 70 €**
- **Moins 5 participations = 85 €**
- **Moins 6 participations = 100 €**
- **Moins 7 participations = 115 €**
- **Moins 8 participations = 130 €**

En deca il ne vous sera pas autoriser d'effectuer la sortie et les 50 € de caution seront acquis au club.